

**SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT**

Délibération 2026/17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Le neuf mars deux mille vingt-six à
9 heures, les membres du Comité Syndical,
régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle
des fêtes de Varaire sous la présidence de
Monsieur Didier PECH.

Nombre de délégués votants : 33

Présents (19) : Mmes et MM AILLET
Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles
Louis, AYMARD Marcel, BURG Pierre,
CONTE Christian, COURDESSE Pascal,
CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-
Claude, DELLER Martine, FIGEAC
Francis, FOLICHON Michèle, FONT
Corinne (suppléante VALETTE Roselyne),
GOURGOU Jean Pierre,

ISSALY Jacques, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, ORTALO-MAGNE André, PECH
Didier, PRADEL Jean-Claude (suppléant WAGNER Marie-France).

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur Didier
PECH.

Absents excusés (9) : Mmes et MM COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme
ESTIVAL René, HAUVERTE Alix, MAROT Michel, MASSY Christian, MORICE Pierre,
TARDY Michel.

Absents (4) : Mme et MM. CAMMAS Francis, NODARI Sébastien, NOUVIALE Arnaud,
VIDAL Jean-Claude.

Monsieur Marcel AYMARD est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 _ Budget Assainissement Collectif

Monsieur le Président expose au comité syndical que le Compte Financier Unique (CFU)
est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte
Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG) A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de
« rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612.12 du Code
Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Président précise au comité que le CFU donne une information financière plus
simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestions : un seul document au
lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au
vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU,
de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se
complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée,
dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents
budgétaires,
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les
services de la collectivité et ceux du comptable public dans le respect de leurs
prérogatives respectives qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation
de la qualité des comptes.

Le comité est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Francis FIGEAC, 1^{er} vice-président.

Monsieur Francis FIGEAC soumet au comité le CFU 2025 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF dressé par Monsieur Didier PECH, Président et Mme Brigitte DA SILVA, Chef du Service Comptable des Finances Publiques.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	189 336.32	411 755.16	601 091.48
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Dépenses réalisées	164 309.84	305 394.47	469 704.31
	Restes à réaliser	80 000.00	0.00	80 000.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	25 026.48	106 360.09	131 387.17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	61 595.97	748 403.01	809 998.98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	86 622.45	854 763.70	941 386.15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-80 000.00	0.00	-80 000.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	6 622.45	854 763.70	861 386.15

Après présentation du CFU 2025 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF, Monsieur Didier PECH, Président, quitte la salle pour permettre au comité syndical de voter.

Monsieur Francis FIGEAC, invite le comité syndical à se prononcer sur le CFU du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre.**

A Varaire, le 9 mars 2026

Le Président

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 MARS 2026

Publié ou notifié le 17 MARS 2026

Le secrétaire de séance

Didier PECH



Marcel AYMARD